

RECEU
19 MAI 2017
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENILLE SAINT SAUVEUR

Date de la convocation
Jeudi 20 Avril 2017

Date d'affichage
21/04/2017

Nombres de membre
Afférents au Conseil
municipal : 26
Présent : 23
Volants : 26

SOUS - PREFECTURE
DE CHATELLERAULT
RECULE

- 4 MAI 2017

N°

001588

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil dix sept

Le 27 Avril à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Senillé Saint Sauveur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de PEROCHON Gérard, Maire.

Présents : M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes : DHUMAUX Sylvie, DOUADY Ghislaine, FAVARD Marylène, FONTAINE Isabelle, GOUY Béatrice, GUYONNET Géraldine, REGNOULT Stéphanie, SUSSET Catherine, TRANCHAND Nathalie, MM : BARON Christian, CHARBONNIER Alain, DAVAILLES Jean-Noël, ETIENNE Jean-Claude, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, HENNEQUIN Jean-Claude, LEFORT Alain, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky, RENAULT Jean-Pierre, RIVEREAU Dimitri

Excusés :

M. PROUST Alain a donné pouvoir à Mme GUYONNET Géraldine

M. JACQUEMIN Michel a donné pouvoir à Mme SUSSET Catherine

Mme VIOLLEAU Sophie a donné pouvoir à Mme TRANCHAND Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRANCHAND Nathalie

7) Débat sur les orientations Générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération du 30 octobre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme;

M. le maire présente les différentes Orientations du PADD au Conseil Municipal :

- Préserver la zone Natura 2000 des Pieds Grimauds qui se situe à proximité directe du bourg de Senillé;
- Améliorer l'accès en bus de l'école en créant une nouvelle desserte;
- Agrandir la place de la Mairie pour créer un véritable espace public;
- Améliorer et sécuriser les déplacements dans le bourg, notamment les déplacements des piétons en direction de l'école;

La parole est donnée aux membres du Conseil municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :

- Préserver la zone Natura 2000 des Pieds Grimauds qui se situe à proximité directe du bourg de Senillé;
- Améliorer l'accès en bus de l'école en créant une nouvelle desserte;
- Agrandir la place de la Mairie pour créer un véritable espace public;

- Améliorer et sécuriser les déplacements dans le bourg, notamment les déplacements des piétons en direction de l'école;

Le Conseil municipal indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture de
Châtellerault
le : 28/04/2017

et publication
du :



Le Maire
M. Gérard
PEROCHON

A handwritten signature in black ink, which appears to be "G. Perochon", written over a horizontal line.